

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

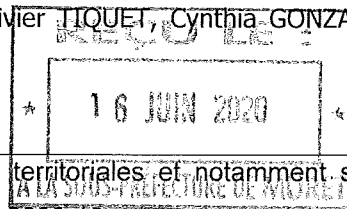
Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 29
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 29
Pour : 29

L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2020

PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Yvette LENFANT, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire de séance : Dominique ALM



N° 4679

OBJET :

**Tarifs de la Taxe
Locale sur les
publicités extérieures
2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-10 et L.2333-12 à L.2333-19 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.581-6, L.581-19, L.521-20 et R.581-55 à R.581-79 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Seysses numéro 3748 du 23 octobre 2008 instaurant sur son territoire la Taxe locale sur les publicités extérieures ;

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur les publicités extérieures. Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2021 s'élève ainsi à +1,5 % (source INSEE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** que les tarifs de la taxe seront par mètre carré en 2021 de :

- dispositifs publicitaires et pré enseignes,

Affichage non numérique		Affichage numérique	
Superficie = ou < à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie = ou < à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
16,20 € par m ²	32,40 € par m ²	48,60 € par m ²	97,20 € par m ²

- les enseignes :

- enseignes égale au plus à 7 m² : exonération,
- enseignes comprises entre 7 et 12 m² : 50 % du tarif maximum,

Superficie < ou = à 7 m ²	Superficie > à 7 m ² et < ou = à 12 m ²	Superficie > à 12 m ² et < ou = à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
exonération	16,20 € par m ²	32,40 € par m ²	64,80 € par m ²

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : **17 JUIN 2020**

Affiché
le : **17 JUIN 2020**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 10 juin 2020

**Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP**

